

Polar Geopolitics ? Knowledges, Resources and Legal Regimes,
Richard C. POWELL et Klauss DODDS (dir.), 2014, Northampton,
MA, Edward Elgar, 325 p.

Pierre-Louis Têtu

Volume 45, numéro 4, décembre 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030152ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030152ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Têtu, P.-L. (2014). Compte rendu de [*Polar Geopolitics ? Knowledges, Resources and Legal Regimes*, Richard C. POWELL et Klauss DODDS (dir.), 2014, Northampton, MA, Edward Elgar, 325 p.] *Études internationales*, 45(4), 687–689. <https://doi.org/10.7202/1030152ar>

du triptyque « exemplarité, responsabilité et opportunité ». Il paraît important de parler d'une seule voix à l'échelle européenne, de renforcer le corps diplomatique européen et d'agir diplomatiquement sur le triple terrain multilatéral, régional et bilatéral, malgré toute la difficulté autour des sources de tension au sujet des droits de l'homme.

Cet ouvrage documenté, qui met aussi en avant la nécessité d'adapter les moyens politiques et juridiques traditionnels de l'UE à ces problématiques ou la prise en considération du droit à l'information, est particulièrement dense en références. Enrichi d'un index, il a cette qualité d'avoir synthétisé de façon scientifique et rigoureuse – certes dans le registre juridique plutôt que géopolitique, sans préciser l'ampleur grandissante des défis par des exemples concrets et autres études de cas – l'état d'une question majeure et rarement abordée globalement dans la langue de Molière qu'est le rapport entre droits de l'homme et changements climatiques.

André Dumoulin
Institut royal supérieur de défense
 (Bruxelles)
 et Université de Liège, Belgique

RÉGIONALISME ET RÉGIONS PÔLES

Polar Geopolitics ? Knowledges, Resources and Legal Regimes

Richard C. POWELL
 et *Klauss DODDS (dir.)*, 2014,
Northampton, MA, Edward Elgar, 325 p.

Les régions polaires – l'Antarctique et l'Arctique – sont-elles au cœur d'une lutte de pouvoir ? S'appuyant

sur la géographie politique critique, un courant qui émerge au début des années 1990 en contrepoids des inflexibles et déterministes approches néoréalistes westphaliennes, *Polar Geopolitics ?* répond à cette question et porte un regard nouveau sur la manière d'appréhender et de comprendre les relations de pouvoir sur les territoires polaires. La démonstration claire et explicite de l'implication historique de nombreux acteurs non étatiques dans les affaires polaires internationales et l'engagement des États-nations dans des relations qui vont bien au-delà des simples juridictions nationales constituent autant de voies novatrices d'analyses et d'apports à la discipline.

Depuis la fin du 20^e siècle et le début du 21^e, les bouleversements climatiques qui menacent la planète tout entière, touchant tout particulièrement les pôles, laissent entrevoir la possibilité d'une plus grande accessibilité et le développement rapide d'un large éventail d'activités, y compris la navigation commerciale, les opérations de pêche, l'exploitation des fonds marins, le tourisme et l'exploitation minière dans l'Arctique. On note donc un regain d'intérêt pour les océans polaires, en partie engendré par l'attention qu'ont suscitée les revendications des plateaux continentaux dans l'océan Arctique et l'océan Austral formulées par un certain nombre de pays. Une fois de plus, ces revendications font les gros titres : « Lutte pour l'Arctique » ou « Exploitation de la dernière frontière », Et c'est sans oublier le rapport très médiatisé d'un drapeau russe planté dans le fond de l'océan Arctique en août 2007. Ce geste, certes symboliquement fort, ne trouve cependant aucun écho dans le

droit international ; les océans polaires, au même titre que les autres océans du globe, sont régis par un régime juridique fondé sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Différentes approches régionales s'appliquent tout de même. En Antarctique, de grands pans de l'océan Austral sont soumis au Traité de l'Antarctique (1959) et les instruments juridiques internationaux connexes régissent la pêche et la protection du milieu marin. Dans l'Arctique, il n'existe pas de régime juridique régional équivalent, mais le Conseil de l'Arctique s'intéresse de plus en plus aux questions de l'océan Arctique.

En dépit du Traité de l'Antarctique et de l'existence du Conseil de l'Arctique, de nombreuses représentations nationales foisonnent dans l'imaginaire géographique des États géopolitiquement concernés. Dans l'Arctique, le Canada (2007), la Fédération de Russie (2008), pour qui la région est au cœur de l'idéologie soviétique, les États-Unis (2009) et la Norvège (2011) ont adopté une stratégie nationale pour l'Arctique. Construit par les élites, cet imaginaire géographique permet de légitimer l'exploitation, le développement des ressources et, ainsi, d'assurer la souveraineté nationale. Ces représentations, qui abondent dans les sources médiatiques chinoises et canadiennes, illustrent les divergences des intérêts scientifiques, environnementaux, économiques et géopolitiques canadiens et chinois vis-à-vis de l'Arctique ; les commentateurs canadiens (et australiens dans l'océan Austral) mettent l'accent sur l'importance pour les entités extraterritoriales d'être respectueuses de la souveraineté et de la sécurité nationale du Canada,

tandis que les commentateurs chinois considèrent que l'Arctique relève du bien commun, et que les acteurs intéressés dépassent largement les seuls États côtiers (Canada, Danemark/Groenland, Norvège, Russie et États-Unis), en accord avec les positions de la Suède, de l'Union européenne, du Royaume-Uni, du Japon, de la Corée du Sud... et de la Chine. Du côté de l'Antarctique, des représentations, parfois conflictuelles, émanent également de cette cohabitation. L'Argentine, par exemple, adopte des pratiques nationalistes polaires dans la vie quotidienne. S'inscrivant dans des discussions plus larges sur le rôle des stratégies territoriales argentines dans l'océan Atlantique Sud, le « territoire antarctique argentin » est représenté sur les cartes officielles de l'Argentine – de même que sur ses timbres –, et la juridiction du Royaume-Uni n'est jamais reconnue, ce qui ne plaît pas à Londres.

Somme toute, les actions menées dans les régions polaires depuis la fin de la guerre froide ont été entreprises sous le signe de la coopération. Ce sentiment a été renforcé, dans l'Arctique, par la déclaration d'Ilulissat (2008). Les cinq États côtiers y ont souligné que le droit de la mer prévoit des obligations et des droits importants relativement à la délimitation de la limite extérieure du plateau continental, à la protection de l'environnement marin, à la liberté de navigation et à la recherche scientifique. Ces États se sont aussi engagés en faveur du règlement harmonieux d'éventuelles revendications territoriales conflictuelles. La Russie a donc agi en conformité avec ses obligations internationales dans l'Arctique et, malgré un certain nombre d'« entorses

éthiques », a travaillé en collaboration avec les autres États riverains. Dans ce contexte de front commun, les appels à la mise en place d'un cadre légal fondé sur le modèle du Traité de l'Antarctique, qui réunirait les communautés autochtones nordiques et des acteurs extraterritoriaux, se sont avérés peu fructueux. Du côté de l'Antarctique, des voix s'élèvent pour que ce traité soit à l'image des réalités actuelles des puissances mondiales et pas seulement de celles du passé, par l'inclusion d'États non côtiers et des entités de la communauté internationale dans son ensemble, mais en vain.

Par la mise en évidence des représentations, discours et pratiques des acteurs de l'Antarctique et de l'Arctique, une méthode d'enquête chère aux partisans d'une géographie politique critique, *Polar Geopolitics ?* constitue un travail de réflexion avant-gardiste. La présence limitée d'illustrations, pour un ouvrage de géographie politique qui considère les représentations cartographiques comme vitales, constitue une petite faiblesse. Néanmoins, l'ouvrage nous apparaît comme une référence majeure pour bien comprendre les enjeux contemporains de pouvoirs sur les territoires polaires.

Pierre-Louis TÊTU
Université Laval, Québec